

QUADRIM 4

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	:	QUADRIM 4
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Délégataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Délégataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Durée d'existence prévue	:	99 ans à compter de la création du FCP
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	Cabinet KPMG
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM diversifié

Objectif de gestion

Le FCP est géré de manière discrétionnaire et opportuniste. Il prend des positions sur les marchés obligataires, actions et sur les devises en se basant sur des signaux de gestion quantitatifs. L'objectif du FCP est la recherche d'une performance absolue, décorrélée sur la durée de placement recommandée des principaux marchés internationaux actions et obligataires.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des parts C - EUR, I - EUR, E - EUR et S - EUR est l'Eonia capitalisé quotidiennement. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est un indice qui reflète la moyenne des taux auxquels les 57 banques d'un échantillon se prêtent de l'argent au-jour-le-jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et exprime le taux du marché monétaire européen.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des parts U - USD et P - USD est le taux Federal Funds Effective Rate capitalisé. Le taux Federal Funds Effective Rate correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone dollar, il est calculé par le Federal Reserve et représente le taux sans risque de la zone dollar.

La gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement des indicateurs de référence qui ne sont que des indicateurs de comparaison.

Stratégie d'investissement et actifs utilisés

La stratégie de gestion est discrétionnaire, tout en s'appuyant sur des outils quantitatifs de prise de décisions.

Le processus de gestion se compose de deux volets, la performance étant recherchée par le biais d'une gestion quasi-systématique.

Le volet monétaire est constitué par une gestion usuelle de type monétaire qui procure un placement prudent. Ce volet peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Il est exclusivement investi sur des OPCVM monétaires ou obligataires, sur des titres de créances négociables ou sur instruments du marché monétaire. La sensibilité globale du volet monétaire peut fluctuer entre 0 et 1.

Le volet quasi-systématique est constitué de stratégies d'arbitrages et directionnelles au sein de trois grandes classes d'actifs : les actions, les obligations et les devises.

Le volet quasi-systématique est géré selon une méthodologie propriétaire EdRIM GESTION, dite Quantitative Assets Diversification (QUAD). Celle-ci met en œuvre des stratégies dont le principe repose sur le croisement de plusieurs facteurs et/ou critères définis de manière quantitative (valorisation, retour à la moyenne, momentum, corrélations, comportement des actifs au sein des phases du cycle économique...). La plupart des stratégies opèrent des arbitrages au sein d'une classe d'actifs et sont décorrélées entre elles, mais aussi de l'évolution du directionnel des marchés actions et obligataires. Quelques stratégies sont directionnelles et peuvent dégager une exposition, positive ou négative, aux marchés actions et obligataires. Les expositions aux phénomènes directionnels des grandes classes d'actifs sont strictement encadrées.

Chaque stratégie est définie sur un horizon moyen de placement qui varie en fonction de la nature de son process et des performances des marchés. Le gérant s'assure en permanence de la pertinence et du maintien de la stratégie, et adapte s'il le juge nécessaire au plus tôt le portefeuille en fonction des évolutions des signaux quantitatifs.

Les pondérations des différentes stratégies au sein du fonds sont déterminées de manière quantitative et évoluent dans le temps. Le gérant se réserve le droit de revoir de manière discrétionnaire ces pondérations, en fonction des risques spécifiques conjoncturels qui ne peuvent être intégrés au sein de l'approche quantitative. Il se réserve le droit de modifier tactiquement l'allocation des risques ou de couvrir une partie des risques inhérents aux stratégies initiées.

La volatilité cible de gestion pourra aller jusqu'à 4%. Le gérant peut mettre en œuvre une gestion avec une volatilité inférieure, si l'environnement est jugé défavorable à certains types de stratégies.

Le FCP pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif, sur des titres de créances négociables et des instruments du marché monétaire afin de s'exposer aux marchés monétaires ou obligataires des pays de l'OCDE. Dans cette limite le FCP pourra s'exposer indirectement aux marchés monétaires ou obligataires par le biais d'instruments dérivés, ou d'OPCVM. Aucune contrainte n'est imposée a priori à l'achat sur la notation des émetteurs de ces instruments financiers. Toutefois, les limites d'exposition globale au risque de crédit sont définies dans la Note Détaillée. En particulier, l'exposition globale directe et indirecte (via des OPCVM) aux obligations spéculatives (High Yield) et issues de pays émergents ne représentera pas plus de 10% de l'actif net. Ces titres auront une durée maximale de 12 ans.

Le FCP pourra également s'exposer sur tous les marchés actions, dans des actions, assorties ou non de droit de vote, de toutes capitalisations et de tous secteurs géographiques ou économique. Les actions en portefeuille peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net en direct, via des OPCVM et/ou des instruments financiers terme.

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers à terme en intervenant sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure, des swaps dont des dérivés de crédit (notamment des «Credit Default Swap » sur émetteur unique ou sur indice), des futures, des contrats de changes à terme, ou des options. L'utilisation d'instruments financiers à terme permettra de couvrir ou exposer le FCP aux risques liés aux marchés action, taux, crédit, change (notamment sur des devises non convertibles), indices et/ ou à certains de leurs paramètres ou composantes. Les instruments financiers à terme permettront en outre au FCP de procéder à des opérations d'arbitrage. L'engagement maximum résultant de ces opérations respecte les limites fixées en terme de VAR selon la méthode probabiliste, plafonnée par la réglementation à 5% de l'actif, avec un seuil de 95% sur 7 jours calendaires.

Le FCP peut investir, à des fins d'exposition ou de couverture, sur toutes les devises par le biais de contrats à terme, de futures, de swaps, d'options, et la détention de devises. L'exposition brute aux devises dites émergentes est limitée à 15% de l'actif net.

Le FCP dispose de six catégories de parts : des parts C, I, E et S en euro (EUR) et des parts U et P, libellées en dollar américain et couvertes contre le risque de change).

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés quelle que soit leur classification. L'OPCVM pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM, OPC ou fonds d'investissement non coordonnés (à l'exclusion des OPCVM à règles d'investissement allégées et des fonds de fonds alternatifs).

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra recourir aux emprunts d'espèces dans la limite réglementaire de 10%. Le FCP pourra également effectuer des dépôts auprès de La compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, dans la limite de 20% de son actif.

Enfin le FCP pourra recourir à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres dans les limites de la réglementation. Le FCP pourra notamment utiliser dans la limite de 100 % de l'actif des prises en pensions livrées pour la rémunération des liquidités au jour le jour.

L'ensemble des actifs figure dans la note détaillée.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

- Risque de perte en capital : Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- Risque de modèle : Le processus de gestion du FCP repose sur l'élaboration de plusieurs modèles quasi-systématiques permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que les modèles ne soient pas efficaces, rien ne garantissant que les situations de marché passées puissent se reproduire à l'avenir.
- Gestion discrétionnaire : Même si le processus de gestion repose sur différents outils d'aide à la décision quasi-systématiques, l'application des résultats des modèles et la couverture du risque des positions restent à la discrétion du gérant. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque lié aux stratégies d'arbitrage : Les évolutions des marchés financiers peuvent se révéler contraires à celles anticipées par les modèles utilisés pour prendre des positions sur les marchés à terme, et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés des actions : Sur ces marchés le cours des actifs peut fluctuer et entraîner un risque pour la valeur des actions. Le marché action a historiquement une plus grande variation des prix que celle des obligations. Un mouvement du marché action, à la baisse comme à la hausse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risque de taux : Une hausse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie ; de même, en cas de sensibilité négative du portefeuille, une baisse des taux peut impacter négativement la performance pendant une période non définie. La sensibilité du FCP aux taux d'intérêt pourra fluctuer entre -3 et 3.
- Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Le FCP peut investir sur des classes d'actifs issues des marchés émergents, dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ce qui peut entraîner des mouvements de marché plus forts et plus rapides.

Ce risque restera cependant limité dans la mesure où l'exposition globale aux marchés émergents est limitée à 20% de l'actif net moyen du FCP.

- **Risque de change** : Le FCP s'exposant dans des devises autres que l'euro, il est sensible à l'évolution des marchés des devises et peut subir des pertes en cas d'évolution défavorable des devises sélectionnées. Le FCP peut intervenir sur des devises de pays émergents. Le risque de change global, ainsi que le risque lié à l'investissement sur des devises de pays émergents sont limités par les contraintes définies dans la stratégie d'investissement. Eu égard au fait que la devise de comptabilité de l'OPCVM est l'euro, les parts U et P libellées en dollar américain feront l'objet d'une couverture spécifique de leur risque de change contre euro.
- **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance et instruments du marché monétaire dans lesquels est investi le FCP baissera. En particulier, le FCP peut s'exposer à des obligations spéculatives (« High Yield »), offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur de ces obligations baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque restera cependant limité dans la mesure où l'exposition aux titres de crédit spéculatif (« High Yield ») est limitée à 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut être exposé de façon accessoire sur d'autres risques. Pour plus d'informations se reporter à la Note Détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C, E et P: Tous souscripteurs.

Les parts E sont plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion.

Parts I, S et U: Personnes morales.

Ce Fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs qui recherchent un placement diversifié et décorréolé sur la durée de placement recommandée des principaux marchés actions et obligataires.

Pour une personne physique, il est recommandé que l'investissement dans ce FCP s'inscrive dans une logique de construction d'un portefeuille diversifié, exposé par ailleurs aux marchés actions et obligations.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP

Durée de placement minimum recommandée : 18 mois.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts C, E et P	Parts I, S et U
Commission de souscription non acquise au FCP	Actif net du FCP	3% maximum	Néant
Commission de souscription acquise au FCP		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Actif net du FCP	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au FCP		Néant	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Toute rétrocession de frais de gestion des OPCVM en portefeuille sera acquise au fonds, conformément à la réglementation.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous-conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseignée dans le rapport de gestion de l'OPCVM

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème			
		Parts C et P	Parts I et U	Part E	Parts S
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	1,25% TTC* maximum	0,75% TTC* maximum	1,50% TTC* maximum	0,50% TTC* maximum
Commission de surperformance**	Actif net du FCP	Parts C, I, E et S : 20 % de la surperformance annuelle par rapport à l'indice EONIA capitalisé Parts P et U : 20 % de la surperformance annuelle par rapport à l'indice Federal Funds Effective Rate			
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Par opération sur Futures ou options Sur le montant de la transaction par action	0,015% TTC* maximum de la taille du contrat de futures 6 € TTC* maximum par contrat d'option listée Sur les transactions : 0,35% Sur les coupons étrangers : 5%			

*TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

****Commission de surperformance**

La société de gestion pourra percevoir une commission de performance.

Cette commission sera calculée par rapport à une Valeur Liquidative de Référence, définie pour chaque année calendaire, comme la dernière valeur liquidative de l'année calendaire précédente. Les commissions de performance sont calculées sur la base d'une période de référence annuelle commençant à la Date de Référence qui est le jour de la Valeur Liquidative de Référence.

La commission de surperformance est calculée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et est provisionnée en déduction de celle-ci.

Pour les parts libellées en EUR, la valeur totale de la commission de surperformance est égale à 20% TTC de la surperformance du fonds par rapport à celle de l'indice Eonia capitalisé, depuis la dernière date de référence.

La surperformance du fonds est définie comme étant l'écart entre l'actif du fonds (hors frais de gestion variables) et un actif théorique enregistrant :

- une performance identique à celle de l'indice Eonia capitalisé,
- des rachats proportionnels à ceux du fonds Quadrim 4.
- et des souscriptions identiques en montant à celle du fonds Quadrim 4.

Pour les parts libellées en USD, la valeur totale de la commission de surperformance est égale à 20% TTC de la surperformance du fonds par rapport à celle de l'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé, depuis la dernière date de référence.

La surperformance du fonds est définie comme étant l'écart entre l'actif du fonds (hors frais de gestion variables) et un actif théorique enregistrant :

- une performance identique à celle de l'indice Federal Funds Effective Rate capitalisé,
- des rachats proportionnels à ceux du fonds Quadrim 4.
- et des souscriptions identiques en montant à celle du fonds Quadrim 4.

Dans le cas de sous-performance du fonds par rapport à son indice, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

La commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion après l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'année civile.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de performance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion.

Les souscripteurs peuvent à tout moment obtenir communication du détail de ces calculs auprès de la société de gestion.

Régime fiscal

- Fiscalité de l'OPCVM : les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (PEA, DSK, etc.) : aucune.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Valeur liquidative d'origine des parts C : 500 €

Valeur liquidative d'origine des parts P : 100 USD

Valeur liquidative d'origine des parts I : 5 000 €

Valeur liquidative d'origine des parts U : 1 000 USD

Valeur liquidative d'origine des parts E : 100 €

Valeur liquidative d'origine des parts S : 10 000 000 € - NB : la valeur liquidative des parts S a été divisée par 10 000 € le 22/01/2010.

Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures, auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en millièmes de part pour les parts C, I, E, S, P et U, sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré même.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

Téléphone : 33 (0) 40 17 25 25.

Date de clôture de l'exercice

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Affectation des revenus

Capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative

EDRIM Gestion

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : www.edrim.fr

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Devise de libellé des parts

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum initial de souscription	Souscripteurs concernés
Parts C	FR0010459693	Capitalisation	Euro	1 000 €	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010471136	Capitalisation	Euro	50 000 €	Personnes morales
Parts E	FR0010773598	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts S	FR0010773614	Capitalisation	Euro	10 000 000 €	Personnes morales
Parts P	FR0011050400	Capitalisation	USD	1 000 USD	Tous souscripteurs
Parts U	FR0011050418	Capitalisation	USD	50 000 USD	Personnes morales

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 27 avril 2007. Il a été constitué le 14 mai 2007.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

EdRIM Gestion

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : www.edrim.fr

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 26 mai 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

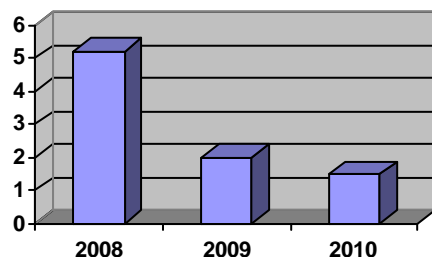
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS I LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

Performances annuelles



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1,49%	2,84%	-
EONIA Capitalisé	0,44%	1,71%	-

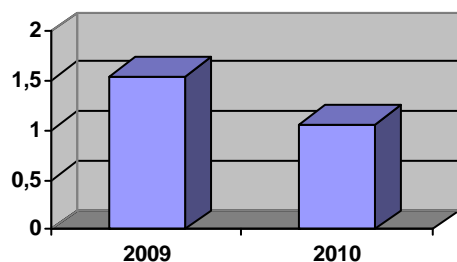
Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS C LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

Performances annuelles



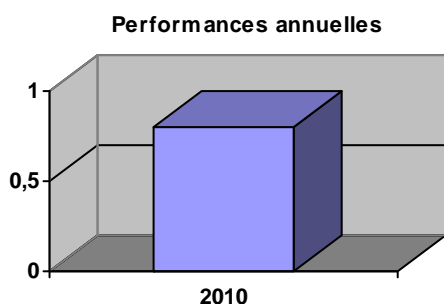
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1,06%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS E
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO



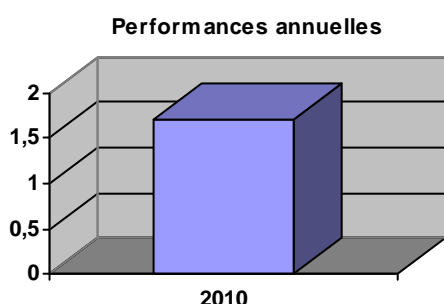
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,80%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS S
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	1,71%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PART P

Les données concernant les parts P ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PART U

Les données concernant les parts U ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 – PARTS I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,75%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,02%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,22%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		0,22%
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,99%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 – PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	1,25%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,02%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,12%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		0,12%
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,39%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 – PARTS E

Frais de fonctionnement et de gestion	1,50%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,02%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,52%	

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,02%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,02%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,21%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		0,21%
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,73%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :
Sans objet au regard de la classification du FCP

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pensions livrées	100 %
Obligations	0 %
Titres de créances	0 %